

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille quinze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD,

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Michel PARVY), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADE), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alain GONZALES, Pierre LANGLADE (a donné procuration à Arlette DEMAR), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Michelle MONDIT (a donné procuration à Bernard POUSSIN).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance

2015 – 018 : ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT – MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DU PARC INSTRUMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010-112 approuvant la gestion en régie de l'école de musique de Noblat

Vu la délibération 2012-117 du 26 septembre 2012 portant approbation du règlement de location du parc instrumental

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat a approuvé, par délibération 2012-117 le règlement de location du parc instrumental de l'école de musique de Noblat.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de compléter le règlement de location du parc instrumental de l'école de musique, afin de rajouter, à l'article 3, que « Les élèves s'engagent pour l'année scolaire».

Monsieur le Président donne lecture du règlement intérieur proposé.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par **32 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le règlement de location du parc instrumental de l'école de musique annexé à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président à signer ledit règlement et tout document y afférent.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2012-117

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

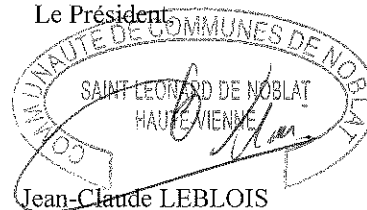
Reçu à la Préfecture

Le : 13.02.15

Publié ou notifié

Le : 13.02.15

Le Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ECOLE DE MUSIQUE DE NOBLAT - MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DU PARC INSTRUMENTAL

Date de transmission de l'acte : 13/02/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 13/02/2015

Numéro de l'acte : 2015-018 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150204-2015-018-DE

Date de décision : 04/02/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires